



Déposé sur SEDAR seulement.
Communiqué anglais à ce sujet émis le 15 septembre, 2014.

Immunotec compte porter en appel une récente décision rendue au Mexique

VAUDREUIL-DORION (Québec), le 16 septembre 2014 – Immunotec inc. (Bourse de croissance TSX : IMM), une société de vente directe et un chef de file dans le secteur des produits nutritionnels (la « Société » ou « Immunotec »), annonce son intention de porter en appel une récente décision judiciaire défavorable concernant l'impôt rendue par une cour au Mexique. La décision rendue la semaine dernière rejette certaines demandes de remboursement favorables de la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») sur la base d'une classification erronée alléguée des produits Immunocal aux fins de la TVA, une situation que la Société et plusieurs autres participants du marché au Mexique jugent attribuable à l'absence d'une réglementation claire.

« Immunotec et d'autres acteurs de l'industrie ont subi les mêmes types d'actions négatives et ont engagé des recours contre les autorités fiscales mexicaines (« AFM ») qui ont confirmé la validité de la position selon laquelle les suppléments nutritionnels doivent être assujettis à un taux de TVA de 16 % en l'absence de lois claires. Nous estimons que notre traitement fiscal actuel est adéquat et que nous disposons d'arguments légaux valables pour contester cette décision », a indiqué Charles L. Orr, chef de la direction. « Nous sommes encore en train d'évaluer les répercussions de cette récente décision judiciaire, mais en raison de l'incertitude supplémentaire engendrée par cette décision, nous avons jugé préférable, pour le moment, de suspendre le financement par actions annoncé au début du mois de juillet ».

À propos de la décision rendue par la cour en matière d'impôt

Le quinzième tribunal collégial en matière administrative du premier circuit a récemment refusé à la Société un appel de deuxième instance portant sur une demande de remboursement de soldes de TVA déposée par une filiale mexicaine de la Société pour des produits vendus en 2012. Immunotec a décidé de contester cette décision et d'interjeter appel auprès la Cour suprême du Mexique. En 2012, les AFM ont rejeté cette demande de remboursement en alléguant que les produits Immunocal et Immunocal Platinum n'étaient pas destinés à des fins nutritionnelles et qu'un taux de TVA de 16 % devait s'appliquer à la vente de ces produits. La Société a contesté vigoureusement cette interprétation et poursuit sa contestation.

À propos d'Immunotec inc.

Immunotec est une société canadienne qui met au point, fabrique, commercialise et vend des produits nutritionnels issus de la recherche par l'entremise de réseaux de vente directe aux consommateurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. La Société propose une vaste famille de produits nutritionnels visant à améliorer la santé, le bien-être, la gestion du poids, de même que le niveau d'énergie et la forme physique. La famille de produits Immunocal est appuyée par plus de 40 articles publiés et des données scientifiques présentées dans la littérature médicale et scientifique.

La société dépose ses états financiers consolidés, ses rapports de gestion, ses communiqués de presse et autres documents obligatoires sur la base de données SEDAR, au www.sedar.com, et sur son site Web, au www.immunotec.com. Les actions ordinaires de l'entreprise sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « IMM ». La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) ne peuvent être tenus responsables de la pertinence ou de l'exactitude du présent document.

Pour plus d'information :

Patrick Montpetit CPA : CA, CF
Vice-président et chef de la direction financière
Immunotec Inc. (450) 510-4527

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : Le présent communiqué comprend certains énoncés prospectifs qui sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus. Pour en savoir davantage sur les risques et les incertitudes et les autres facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus, veuillez-vous reporter à la section "Risques et incertitudes" du rapport de gestion du plus récent rapport annuel d'Immunotec, que vous trouverez sur le site www.sedar.com. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de façon importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs.